

de ce genre est *Sacotala, ou l'anneau fatal*, qui a été traduit en français. Ce drame remarquable par la beauté et la délicatesse des sentimens que le poëte a prêtés à son héroïne, et qui charment même dans une traduction, est encore intéressant en ce qu'il retrace les mœurs simples et austères des anciens brahmes, l'orgueilleuse domination qu'ils s'étaient arrogée sur les rois, leur constante vigilance qui les faisait consentir à jouer le rôle de bouffons à la cour, la prodigieuse influence qu'ils devaient y exercer, puisqu'il paraît qu'ils étaient les gardiens et les tuteurs des jeunes princes, et qu'en conséquence ils avaient toute liberté de leur inculquer leurs propres maximes et leurs sentimens. Il prouve aussi que les femmes hindoues n'étaient pas aussi sévèrement renfermées qu'elles l'ont été depuis, après que les Musulmans eurent introduit l'usage du harem. On y voit en effet la mère du roi chargée du soin de gouverner et de présider au conseil pendant l'absence de son fils; de jeunes femmes se promenant dans un bosquet sacré, remplissant tous les devoirs de l'hospitalité, jouissant de tous les privilèges qui appartiennent aux créatures raisonnables et instruites dans la science de la religion.

Les trois premières castes ont seules le privilège de lire les pouranas et les deux grands poëmes épiques; d'autres livres ont été composés pour les

soudres. Le matin, le brahme lit à haute voix le texte sacré, en langue sanscrite; mais comme très-peu de monde l'entend, cette lecture du matin est peu suivie. L'après-midi ou le soir, le brahme en fait une autre dans l'idiome usuel du pays; il s'y trouve beaucoup d'auditeurs. Ces lectures se font toujours devant la façade des maisons ou dans les premières cours: les riches y occupent des places séparées; les femmes de la maison sont placées derrière un treillage de bambou qui les empêche d'être vues.

La vie journalière des Hindous admet peu de variété, chaque action étant pour ainsi dire prescrite par une loi sacrée. Les pouranas contiennent les règles concernant la manière de manger et le temps où on peut le faire; ils indiquent les lieux où l'on ne peut pas prendre ses repas, les personnes que l'on peut admettre à la table; ils insistent surtout sur la position que l'Hindou est obligé de tenir, sur la partie du monde vers laquelle il doit se tourner, sur les précautions à employer, afin que rien d'impur ne le touche.

Le riz est la principale nourriture; le cary est le mets le plus en usage: c'est un ragoût de poisson ou de viande qui se prépare de diverses manières. Les castes qui s'abstiennent de toute nourriture animale, y substituent le beurre, le lait, le sucre, les racines des fruits ou des plantes po-

tagères. La sauce jaune avec du safran est assaisonnée de toutes sortes d'épices, et particulièrement de piment. On mange avec le cary du riz cuit à l'eau : le soir c'est du moulikitany, sorte de soupe à peu près pareille. Ces mets fortement épicés sont jugés nécessaires pour la santé.

Les Hindous, à quelques exceptions près, ne se servent ni de sièges ni de tables; ils s'asseyent les jambes croisées sur des tapis, des coussins, des nattes de jonc, ils ne se servent que de la main droite pour manger. Ils n'ont ni couteaux, ni cuillers ni fourchettes. Dans les castes supérieures, jamais les femmes ne mangent avec les hommes.

Tous les Hindous, notamment ceux des castes supérieures et les dévots, se font sur les bras, sur la poitrine et sur le front, des marques avec une poussière blanchâtre qui est de la cendre de bouse de vache séchée et brûlée, de la râclure de bois de sandal, du safran, etc. Les adorateurs de Vichnou portent une raie rouge et jaune horizontale sur le front, les adorateurs de Siva portent la même raie verticale; ce sont les brahmes qui distribuent les poudres. Leurs femmes sont constamment occupées à recueillir la bouse de vache qu'elles sèchent et réduisent en poudre pour la conserver jusqu'à leur mort.

Les Hindous ont l'habitude de se frotter de temps en temps le corps et surtout la tête avec de

l'huile, opération regardée comme rafraîchissante et utile à la santé, en ce qu'elle prévient la transpiration excessive; une ou deux heures après ils ont grand soin de se laver et de se parfumer.

Les mœurs des Hindous sont généralement modestes et douces; ils sont prudents, polis, dociles, obligeans, autant du moins que le permet une religion qui interdit tout commerce avec les étrangers, et même avec les hommes de la même nation appartenant à une caste différente. Leur visage exprime l'impassibilité; ils tolèrent et excusent souvent dans un étranger ce qu'ils puniraient sévèrement sur eux-mêmes.

Ils aiment beaucoup la conversation, les plaisanteries, les bons mots, les récits merveilleux; le son de leur voix, surtout dans le Malabar, est accentué et chantant, ils gesticulent beaucoup en parlant.

La passion la plus générale parmi eux est l'avarice; elle étouffe le germe de toutes leurs vertus. Leur avidité pour l'or est d'autant plus extraordinaire, qu'ils ne savent ni ne peuvent en faire usage. Dans l'Hindoustan, c'est un crime d'être riche. Le despotisme ne manque pas de prétextes pour dépouiller ses sujets. C'est pourquoi les propriétés territoriales ne sont pas recherchées avec le même soin que l'or, les bijoux et les pierres précieuses que l'on peut aisément cacher ou emporter avec

soi. On craindrait de trahir son état d'aisance en faisant des dépenses considérables pour améliorer ou embellir son habitation : la richesse n'est recherchée que pour l'enfouir.

Les Hindous sont très-lents à prendre une résolution : quelquefois ils passent une journée entière à délibérer ; et ils mettent ensuite plus de lenteur à agir qu'ils n'en ont apporté à résoudre. Ils sont sujets à manquer à leur parole ; le mensonge , la duplicité , la ruse ne leur coûtent pas. Le trait le plus distinctif de leur caractère est la patience.

La piété filiale est une de leurs vertus les plus recommandables. Souvent des enfans se privent du nécessaire pour que leurs parens ne manquent de rien. Ceux qui en ont les moyens font chaque année des offrandes aux dieux et des aumônes aux pauvres , en mémoire de leurs père et mère défunts. A la mort du père de famille , le fils aîné le remplace ; ses frères ont pour lui le respect et la soumission qu'un père a droit d'attendre de ses enfans ; sa mère lui est même soumise en quelque sorte.

Les femmes sont dans une perpétuelle dépendance. La polygamie est permise ; elle est très-rare , excepté parmi les riches. Il est défendu aux femmes d'apprendre à lire et à écrire ; les courtisanes seules acquièrent des connaissances variées et des talens.

Les parens sont obligés de marier leurs filles entre sept et neuf ans , et les garçons entre douze et quatorze ; la femme ne doit pas seulement être de la caste du mari , il faut encore qu'elle soit de la même famille. Dans les classes élevées et entre les personnes riches , les repas et les fêtes qu'il est d'usage de donner , rendent les mariages fort dispendieux , c'est le père du mari qui en fait les frais.

Il y a plusieurs sortes de mariages ; celle qu'on nomme le *gandava* n'exige que le consentement des époux sans aucune cérémonie. Mais ordinairement quand un Hindou a jeté les yeux sur une fille pour son fils , il envoie un étranger pour sonder le père ; si la proposition est agréée , il va faire la demande en cérémonie. Il se fait accompagner au moins d'une femme mariée , de quelqu'un de ses parens , et d'un brahme savant dans l'art d'expliquer les pronostics ; car si l'on fait en chemin une rencontre de mauvais augure , il faut revenir sur ses pas. Le plus souvent le père porte à celui de la fille le *pariam* , c'est-à-dire une somme déterminée , qui est regardée comme le prix de celle-ci. Le père de la fille , avant de donner son consentement , rend la visite avec les mêmes précautions , et va faire les présens de noce au fiancé.

Le futur donne à sa femme le *panécouré* , c'est la pagne dont elle se revêt le jour de ses noces ; il

est toujours de soie, même chez les pauvres. Le jour du mariage fixé, on plante le *calé*, c'est-à-dire un des pieds du pendal ou treillage qui se construit dans une cour de la maison pour la célébration. Cette cérémonie tient lieu de publication des bans. Les parens et les amis font leur visite.

Les époux, richement vêtus, sont promenés en palanquin dans les principales rues; ils sont accompagnés de leurs parens et de leurs amis, les uns à cheval, les autres montés sur des éléphants, et précédés de musiciens et de danseuses; ces pompeuses processions se font ordinairement le soir, ce qui donne lieu à de grandes illuminations et à des feux d'artifice.

Lorsque l'époux a été amené en grande pompe à la porte de la mariée, on fait tourner trois fois devant le visage de l'un et de l'autre un grand bassin rempli d'une eau rougie exprès, et qu'on répand ensuite dans la rue; ou bien on déchire une toile en deux devant les yeux des mariés, et on en jette les morceaux de deux côtés opposés, ou bien on attache à la tête des époux certains cercles mystérieux: cette cérémonie a pour but de détruire le maléfice que pourrait jeter sur le marié quelqu'un envieux de son bonheur.

Le jour du mariage, les époux s'asseyent l'un à côté de l'autre à une extrémité du pendal qui est éclairé par une quantité de lampions. Les

brahmes, placés sur une estrade en bois et entourés de cruches de terre pleines d'eau, adressent des prières au dieu de leur secte et à sa femme, pour qu'ils descendent dans les deux plus grandes cruches. Ensuite ils allument l'oman ou feu des sacrifices, qu'on entretient avec diverses sortes de bois sacrés: ils prononcent dessus plusieurs prières et invocations, en y jetant de temps en temps, aussi bien que les époux, de l'encens, du bois de sandal, de l'huile, du beurre, du riz. Le mari fait alors, en présence des brahmes, serment de bien soigner son ménage. Cet oman et un grand nombre d'autres cérémonies durent plusieurs heures et se répètent plusieurs jours de suite. A la fin, le père de la mariée lui prend les mains, qu'il met dans celles du marié, et la lui livre en présence des assistans, en prononçant les paroles suivantes qu'un brahme lui dicte, en en prenant à témoin Aghni, dieu du feu: Je... fils de... petit-fils de... vous donne ma fille à vous... fils de... petit-fils de... Le brahme rompt alors un coco en deux, bénit le tali, petite figure d'or que les femmes mariées portent, et qui est un symbole de l'union des époux, à peu près comme est chez nous l'anneau nuptial. Le brahme fait toucher le tali aux assistans, et le donne au marié qui le suspend avec un ruban au cou de sa femme. Ensuite le brahme prend un peu de safran, le mêle avec

du riz cuit en prononçant des prières ; puis il en verse deux poignées sur les épaules du mari et sur celles de la femme ; tous les assistans se lèvent et en font autant. C'est la bénédiction qu'ils donnent au mariage. Le reste de la journée se passe en divertissemens ; le soir on fait la dernière promenade publique : ce jour-là les époux vont dans le même palanquin : le lendemain on s'empresse de détruire le pendal, parce que si le feu y prenait, ce serait de très-mauvais augure.

Si la mariée n'est pas nubile, et ordinairement elle ne l'est pas, elle retourne à la maison paternelle, où elle continue de vivre jusqu'à ce qu'elle soit devenue. A cette époque on célèbre une nouvelle fête qu'on nomme le petit mariage, et dans laquelle on fait de nouveaux sacrifices, et à peu près les mêmes cérémonies.

Ce n'est que lorsqu'une femme est devenue mère qu'elle peut habiter avec son mari, jusque-là elle doit attendre l'ordre de sa belle-mère ; encore faut-il qu'elle se glisse dans la chambre sans être aperçue et comme à la dérobée.

A la première grossesse, au septième mois, ce sont de nouvelles fêtes. La naissance des enfans est aussi accompagnée de cérémonies. Un brahme et le mari font des aspersions d'eau sainte pour bénir la maison : tous ceux qui l'habitent se frottent la tête d'huile et se lavent avec soin. L'accou-

chée se purifie également par le bain, et avec un breuvage usité en pareille occasion. Le dixième jour les parens et les amis se réunissent pour donner un nom à l'enfant. Avant de le lui imposer, et c'est ordinairement celui d'un dieu, le brahme consulte son livre, tire l'horoscope de l'enfant, examine si les planètes lui sont favorables : les brahmes reçoivent des présens : la fête se termine par un repas et des réjouissances.

Au lieu d'embailloter l'enfant, on le pose sur un morceau d'étoffe soutenu par un châssis ; il a ainsi la liberté de se mouvoir, sans risquer de tomber. Le châssis est attaché au plafond par quatre cordes qui se réunissent deux à deux aux points d'attache. Des femmes bercent l'enfant en faisant osciller les cordes. Quand il a atteint l'âge de six mois, on lui fait manger pour la première fois du riz préparé avec du lait : c'est encore une nouvelle cérémonie à laquelle on invite les parens.

Dans les basses castes, les cérémonies du mariage sont plus simples ; pour qu'il soit légal, il faut qu'elles aient lieu en présence du chef de la tribu. Quant à la dot, l'usage varie : en général, dans les premières castes, la femme apporte une dot à son mari : dans celle des soudres, c'est celui-ci au contraire qui porte au père de sa femme une somme d'argent à titre de présent. Avant les ac-

cords on a grand soin de consulter les astres, et de voir si leur aspect annonce une union heureuse ou malheureuse; on ne se marie pas indistinctement dans toutes les saisons de l'année : ce n'est que dans les mois de février, mai, juin, octobre, et au commencement de novembre que les mariages se font.

A l'exception de quelques fanatiques qui se vouent au célibat, tous les Hindous se marient : c'est un devoir prescrit par la religion; c'est une des plus belles et une des plus saintes actions de l'homme. Un homme de vingt-cinq ans et une femme de quinze non mariés, seraient regardés comme le plus extraordinaire des phénomènes. Le mariage, dit l'abbé Dubois, est le plus grand et le plus essentiel objet de la vie. Un homme qui n'est pas marié passe pour ne pas tenir à la société; on ne le consulte dans aucune affaire considérable, on ne lui confie rien d'important. Mais les égards que l'on a pour les femmes ne répondent pas à la haute idée que l'on se fait du mariage. Elles ne sont pas même regardées comme les compagnes de leurs époux. Le mari qui cause familièrement avec sa femme est méprisé par elle-même; il encourt le reproche de suivre les usages ignobles des Européens. On a vu que dans les hautes classes la femme ne mange pas avec son époux; les livres sacrés insistent avec la plus grande force

et dans les termes les plus sévères pour lui inculquer la religieuse vénération avec laquelle elle doit le considérer. Qu'il soit tortu, vieux, sourd, aveugle, emporté, dissipé, prodigue; qu'il commette même des actions qui le couvrent d'infamie, n'importe, rien de tout cela ne doit diminuer son mérite à ses yeux. Elle n'est née que pour obéir; elle doit avoir constamment les yeux fixés sur son maître, pour être prête à recevoir ses ordres. On l'exhorte particulièrement à être tranquille et à écouter attentivement, et à ne répondre au langage le plus injurieux que par le calme et des paroles pleines de douceur. Indépendamment de l'autorité de son mari, elle est aussi soumise à celle de sa belle-mère qui forme ordinairement une partie de la famille, et qui, la considérant comme une esclave achetée, attend d'elle l'obéissance la plus implicite. Ce double joug devient quelquefois si insupportable, que la malheureuse femme retourne dans sa famille.

Alors le mari et la belle-mère, qui ne peuvent se faire à l'idée d'un ménage sans une épouse, sont obligés d'aller la solliciter de revenir.

A la mort d'un homme, si sa veuve refuse de prendre le glorieux parti de se sacrifier sur le bûcher qui le consumera, elle est réduite à végéter tristement. Elle ne peut songer à se remarier. La proposition d'une seconde union qui lui serait

faite, soit à elle-même, soit à ses parens, serait regardée comme l'insulte la plus outrageante : si elle se permettait une telle énormité, elle serait rejetée à la fois par sa famille et par la société. D'un autre côté, le mari, à la mort de sa femme, ne perd pas un instant pour choisir une autre compagne.

Les cérémonies des funérailles varient suivant les castes. Dès qu'un riche Hindou est décédé, les parens s'assemblent pour procéder aux obsèques; on se hâte de lui rendre ce dernier devoir, parce que les personnes de la maison, et même celles qui demeurent dans la rue, ne peuvent prendre aucune nourriture que le cadavre n'ait été enlevé. Quelques-uns vont construire hors de la ville ou du village le bûcher sur lequel le corps du défunt doit être brûlé; cependant le village retentit de lamentations et de cris funèbres que poussent les femmes de la maison et des pleureuses à gage.

Le brahme qui préside à la cérémonie, après avoir pris le bain, noue autour du doigt annulaire du défunt un brin de d'herbé, herbe réputée sacrée. Ensuite il purifie la maison en l'aspergeant d'eau lustrale. Le principal parent prononce une prière; puis l'on apporte du feu; on met de l'herbe sacrée autour du cadavre, et l'on rejette religieusement dans le feu de la bouse de vache séchée et pulvé-

risée. On fait alors au brahme, une offrande composée des choses dont on a parlé plus haut.

L'offrande terminée, on récite mystérieusement à l'oreille du mort les paroles de son initiation. Le chef de la famille et les autres parens se font raser, croyant contribuer par là au bonheur du défunt dans l'autre monde. Le brahme conjure les astres afin d'en détourner les influences funestes, évoque l'âme du mort, et observe sous quelle constellation son décès est arrivé. On prie de nouveau les dieux supérieurs de lui être propices, de lui pardonner ses fautes, et d'empêcher les mauvais génies de lui nuire.

L'heure du convoi arrivée, quatre parias enlèvent le corps pour le transporter hors de la ville. Le cadavre est placé sur son séant et fortement attaché dans une chaise à porteur. Des musiciens qui tirent des sons lugubres d'une espèce de trompette longue de six à sept pieds, et qui frappent sur des tamtams, ouvrent la marche; ils sont suivis des brahmes, ensuite viennent les parens et les amis du défunt.

A l'approche du bûcher, on pince le nez au mort, on lui touche l'estomac pour voir s'il ne donne pas quelques signes de vie, on lui jette de l'eau sur le visage; on fait retentir à ses oreilles le bruit des tambours et des trompettes pour le réveiller s'il n'est qu'endormi.